

Amis pêcheurs

Bienvenue sur le secteur de la Haute Rance. Les deux Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de Caulnes et de Saint-Jacut-du-Mené sont heureuses de vous offrir ce guide pêche. Cet outil vous permettra de découvrir les coins de pêche de la vallée de la Rance que nous avons sélectionnés pour vous. Un riche réseau hydrographique s'offre à vous afin de pratiquer au mieux votre passion. Au fil de l'eau, partez à la rencontre de la truite Fario, du brochet et du sandre sans oublier la carpe et les poissons blancs.

T. Guillo
Président de l'AAPPMA
de St-Hubert du Mené

R. Piedvache
Président de l'AAPPMA
des pêcheurs de la
Haute-Rance/Caulnes

A. Tréguier
Trésorier de l'AAPPMA

J.-C. Lochet
Trésorier de l'AAPPMA

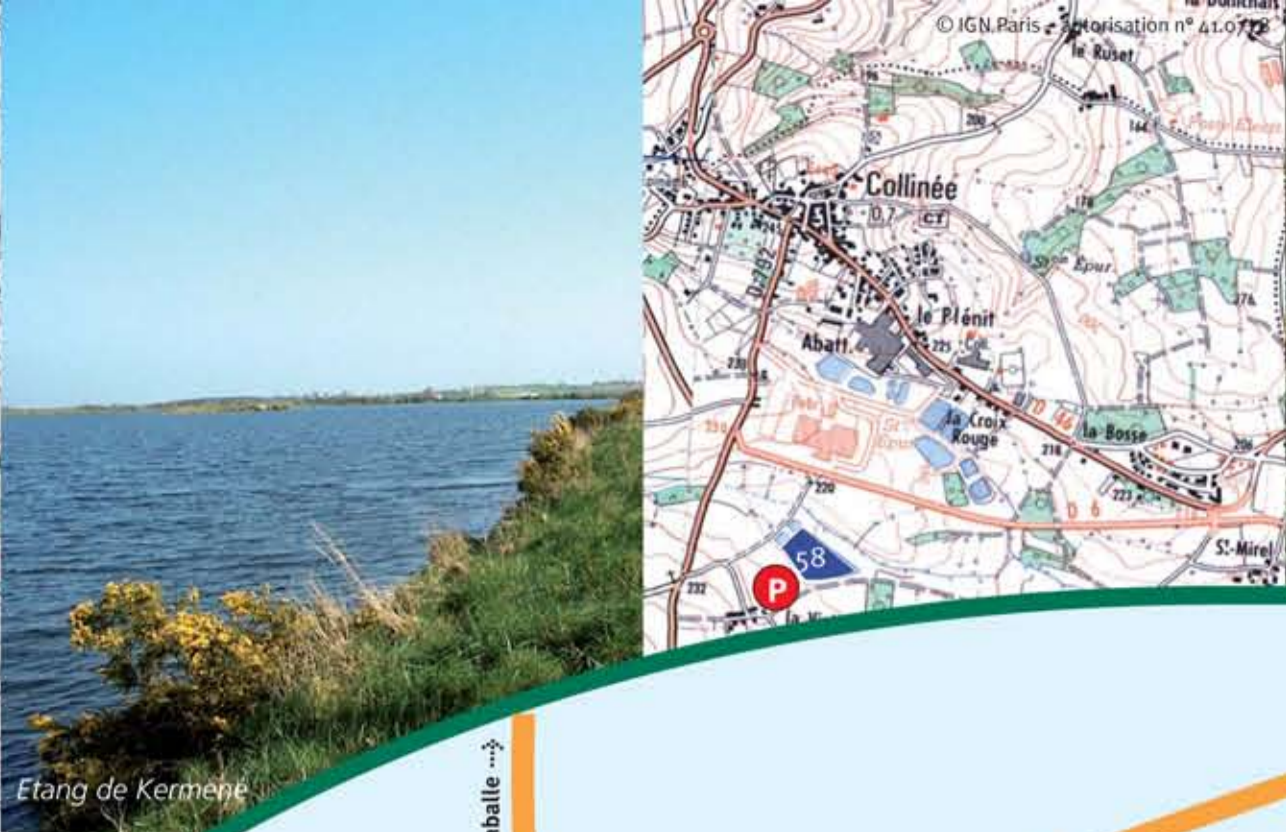
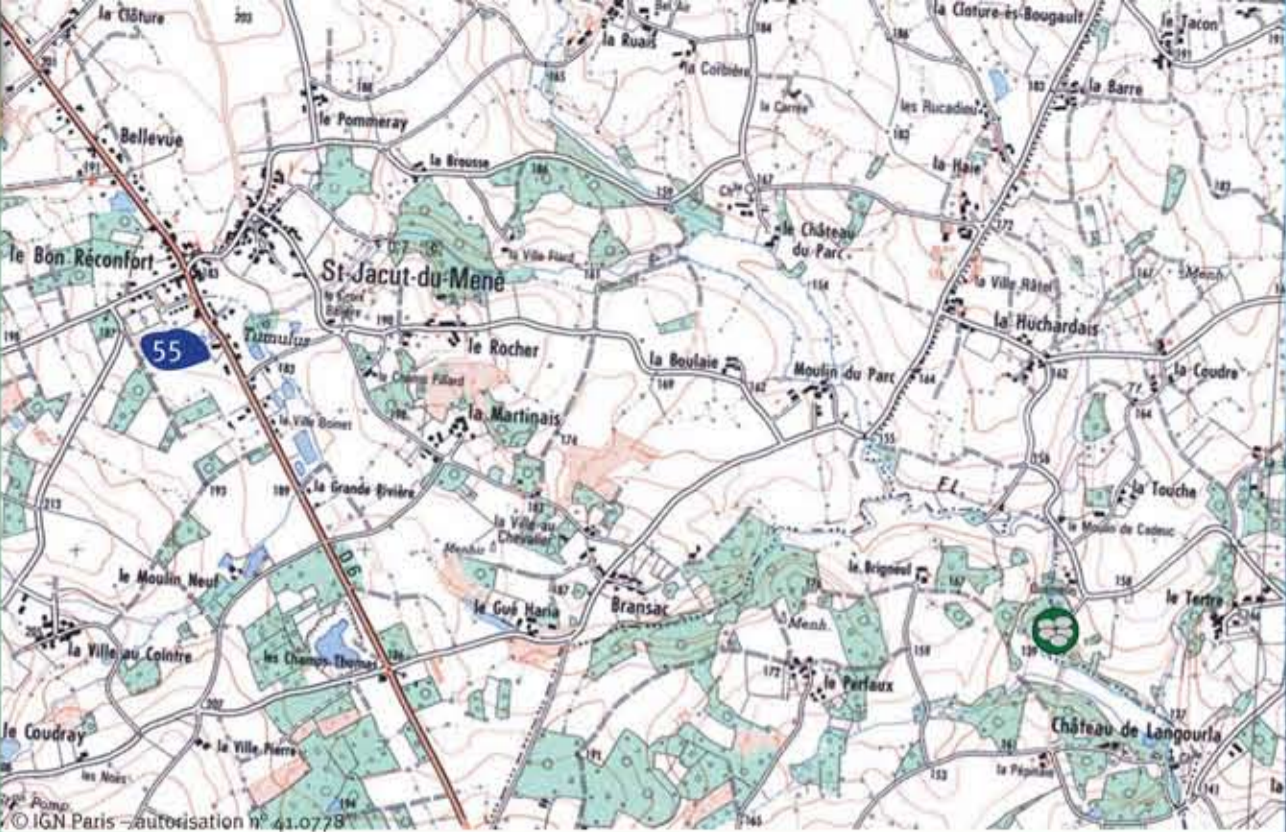
Les AAPPMA de St-Jacut-du-Mené et de Caulnes travaillent à la protection et la gestion d'un réseau hydrographique long de 264 km... Chaque année, ces bénévoles interviennent lors de l'entretien de plusieurs kilomètres de rivières et participent à la mise en place d'aménagements afin d'assurer le bon fonctionnement du cycle biologique des poissons. Sur les deux AAPPMA de St-Jacut-du-Mené et de Caulnes la réglementation en vigueur est celle des Côtes d'Armor. Vous pouvez vous la procurer dans l'ensemble des dépôts de carte de pêche ou la demander auprès de la fédération.

Règlementation spécifique

- Etang de St-jacut-du-Mené**
- pêche limitée à 3 cannes «2 lancers posés + 1 canne au coup, leurre interdit».
 - Fête annuelle de la pêche : 1^{er} samedi de juin
- Etang du Lozier de l'AAPPMA de Caulnes**
- pêche limitée à 3 cannes
- Parcours mouche de Caulnes**
- mouche sèche fourtée uniquement

POUR TOUTE INFORMATION PÊCHE
La Maison Pêche et Nature des Côtes d'Armor
02 96 50 60 04
maisondelapeche@wanadoo.fr

Comité départemental du tourisme
7, rue St-Benoît 22046 St-Brieuc cedex 2
02 96 62 72 01
www.cotesdarmor.com



Plan d'eau	Peuplement	Abords
58 Etang de la Viette	13 ha gardon, brème, tanche, carpe, anguille, perche, brochet, sandre	Faciles
55 Etang de St-Jacut	2 ha gardon, tanche, carpe, brochet perche, truite	Très faciles
Etang de la Perrière	0,1 ha gardon	Très faciles

La Rance, rivière à découvrir...

Jolie rivière bretonne longue de 90 km, la Rance prend sa source à Collinée. Rivière de première catégorie jusqu'à St-Jouan-de-l'Isle, la Rance dissimule une belle population de truites sauvages. Large de un à huit mètres, elle se prête à tous les modes de pêche de la truite. Les nombreux affluents situés autour du Moulin du Parc sur la commune de St-Jacut-du-Mené, lieu réputé et fréquenté par les pêcheurs locaux, donnent à la Rance toute sa force. Tantôt lente et sinueuse, parfois rapide et tumultueuse lorsque ses eaux croisent les chaus de Langourla et de Lanrelas, cette rivière traverse de magnifiques paysages. Lors de son passage dans la ville de Caulnes, la Rance ralentit l'allure pour devenir une rivière de seconde catégorie, peuplée de brochets et de gardons. D'anciens moulins en tanneries désaffectées, attardez-vous sur l'extraordinaire patrimoine culturel et architectural de cette vallée. Prenez également le temps de vous promener sur les bords du plan d'eau de Rophemel, magnifique barrage barrant pour un instant la route vers la mer de cette rivière.



Côtes d'Armor Bretagne



Guide pêche Secteur de la Haute-Rance

AAPPMA de Caulnes et de St-Jacut-du-Mené

Où se procurer sa carte de pêche ?

- Le Café des Amis
ST-JACUT-DU-MENÉ Tél : 02 96 31 41 36
- Café-tabac
LE GOURAY Tél : 02 96 30 24 32
- Bijouterie-horlogerie POLIGNE FAUVEL
COLLINEE Tél : 02 96 31 40 21



Rivières et lacs de l'AAPPMA de St-Hubert-du-Mené

- Légende**
- Rivière 1^{ère} catégorie
 - Parcours mouche
 - Rivière 2^e catégorie
 - Lac / étang 2^e catégorie
 - Chaos
 - Espace pique-nique
 - Parking
 - Limite AAPPMA
 - Siège AAPPMA



CHEZ LOULOU
Yannick Polpaut
La pêche passionnément
55, rue du Général de Gaulle
22130 YFFRAC
02 96 72 61 30

moins 5 % sur présentation du dépliant

